

indiquer que le dépôt du rapport de ces statuts a précédé la deuxième lecture du bill.

L'honorable M. SCOTT : Le rapport et le rôle même de ces statuts révisés.

L'honorable M. FERGUSON : Je désire que le procès-verbal de nos délibérations indique que le dépôt de ce rôle a été fait avant la motion demandant la deuxième lecture du bill.

L'honorable M. SCOTT : Le volume, lui-même, constitue le rapport en question.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Quand sir Alexander Campbell déposa devant le Sénat un document analogue il avait été auparavant signé par le Gouverneur général et par le greffier du Sénat, et si mon souvenir est fidèle, le statut qu'abroge le présent bill pourvoit à cette formalité. Cette pratique sera-t-elle suivie sous l'application du présent bill ? ou a-t-elle été abandonnée ? Le présent rapport des statuts révisés, avant d'être déposé sur le bureau de la Chambre, devrait être certifié par le Gouverneur général et le greffier du Sénat.

L'honorable M. SCOTT : Le volume de ces statuts n'est pas complet. Il lui manque l'index que l'on est à faire. Mais, si ce n'est cet index, tous ces statuts ont été examinés avec soin par la commission et certifiés. Dans le cas de 1886, on n'adopta alors aucune loi autorisant le Gouverneur en conseil de mettre en vigueur les statuts révisés d'alors. La Chambre examina, elle-même, les statuts révisés après que la commission en eut fait rapport, et un comité de cette Chambre tint nombre de séances pour faire l'examen de chaque chapitre de ce rapport. Il n'a pas été question de procéder de cette manière dans la présente circonstance.

L'honorable M. FERGUSON : D'après ce que je comprends, mon honorable ami, le secrétaire d'Etat, ne peut soumettre maintenant à la Chambre les statuts révisés parce qu'il reste encore quelque chose à faire avant que la Chambre puisse les examiner. S'il en est ainsi, rien, comme l'a fait remarquer l'honorable sénateur de Halifax, ne nous engage à procéder aujourd'hui à la deuxième lecture du bill. Si la deuxième lecture est faite, l'on pourra dire que le présent bill a été lu une deuxième fois

avant que nous ayons reçu les statuts auxquels ils s'appliquent, et il serait regrettable que cette manière de procéder fût approuvée.

L'honorable M. KERR : La deuxième lecture est déjà faite, et la question est maintenant de savoir si la troisième lecture doit être faite aujourd'hui ou mardi prochain.

Le PRESIDENT : La motion devant la Chambre demande que le bill soit renvoyé à un comité général devant siéger mardi prochain.

L'honorable M. POWER : D'après ce que je comprends, les volumes contenant ces statuts ont été déposés sur le bureau de la Chambre, hier, par l'honorable secrétaire d'Etat. Je crois, comme l'honorable sénateur de Marshfield, que ce fait aurait dû être consigné dans nos minutes.

L'honorable M. SCOTT : Ils n'ont pas été développés.

L'honorable M. POWER : En réalité, ces volumes, qui constituent le rapport de la commission, occupée, depuis plusieurs années, à la revision en question, ont été déposés hier sur le bureau de la Chambre et notre journal devrait mentionner ce fait très important. Comme l'a dit l'honorable sénateur de Marshfield, il ne semble pas qu'il soit convenable de s'occuper d'un sujet dont la Chambre, d'après notre procès-verbal, ne serait pas saisie.

L'honorable M. FERGUSON : Cette manière de procéder pourrait être citée, plus tard, comme précédent.

L'honorable M. POWER : Si les rôles n'ont pas été déposés hier sur le bureau de la Chambre, ils devraient l'être aujourd'hui.

L'honorable M. KERR : Rien n'y oblige. Le bill dont il s'agit présentement n'est pas semblable à l'Acte autorisant la dernière revision. Ce dernier Acte autorise le Gouverneur général à déterminer le jour de l'entrée en vigueur du rôle déposé dans le bureau du greffier du parlement comme statuts révisés du Canada. Or, le présent bill a moins pour objet de prescrire que ces statuts révisés seront à l'avenir réputés être les lois existantes du pays que de pourvoir à l'abrogation d'autres Actes considérés comme incompatibles avec ceux que